

Informations de base

APP - Procédure d'approbation
Directive

2008/0140(APP)

En attente de décision finale

Égalité de traitement: mise en oeuvre du principe de l'égalité de traitement entre les personnes sans distinction de religion ou de convictions, de handicap, d'âge ou d'orientation sexuelle

Sujet
4.10.08 Egalité de traitement des personnes, anti-discrimination